

Chômage

Le repli des demandeurs d'emploi de catégorie 1 se confirme en 2007

En Bretagne, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 baisse de 8,2 % en 2007, comme en 2006. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée chute fortement : - 18,4 %. L'amélioration est plus favorable aux hommes et aux jeunes. Le taux de chômage de la Bretagne reste toujours l'un des plus faibles de France : 6,3 %.

La moitié des demandeurs d'emploi inscrite à l'ANPE est en catégorie 1 : 82 950 personnes au 31 décembre 2007, soit 7 400 de moins qu'en 2006. Cette forte baisse annuelle (- 8,2 %) est toujours un peu moins marquée que celle enregistrée au niveau France métropolitaine (- 9,4 %). Le recul est très net en Ille-et-Vilaine : - 10,1 % ainsi que dans les Côtes-d'Armor : - 9,3 %. Il est plus modéré dans le Morbihan et le Finistère : - 6,8 %.

Presque toutes les catégories concernées par la baisse

La demande d'emploi est également orientée à la baisse dans les autres catégories, à l'exception de la catégorie 5. Ainsi, fin décembre 2007, quels que soient le type de contrat de travail recherché et l'activité éventuelle du demandeur au cours du mois d'observation, il y a 165 100 personnes inscrites au chômage, soit un

repli de 7,1 % sur un an (12 600 personnes de moins). Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises sont inscrits en catégorie 5 : leur nombre est en nette hausse et leur classement plus systématique dans cette catégorie, ce qui explique l'évolution de la catégorie 5.

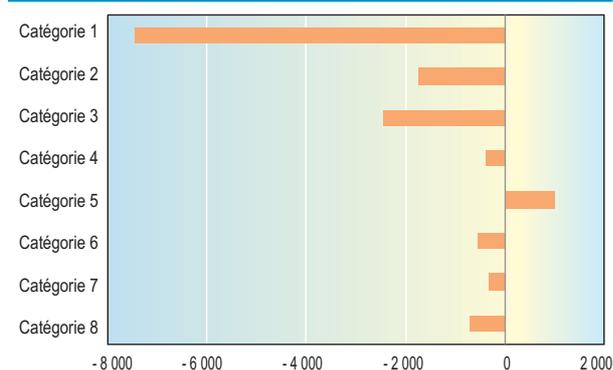
Forte baisse du nombre de chômeurs de longue durée

Fin décembre 2007, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an en catégorie 1 chute fortement depuis 2006 (- 18,4 %, soit 4 500 personnes de moins, contre - 20,7 % au niveau national). Ainsi, 20 100 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE, ce qui représente 24,2 % de la demande d'emploi (soit une baisse de 3 points sur un an).

Le recul est très net dans le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor mais plus modéré dans le Finistère.

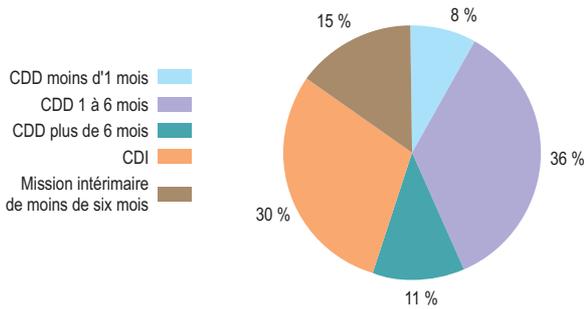
Les dispositifs du plan de cohésion sociale expliquent en partie la diminution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée. Ces mesures sont destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et donc notamment aux demandeurs d'emploi de longue durée. En 2007, 70 % des nouvelles entrées en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et 55 % en Contrats d'Avenir (CAV) concernent des personnes qui étaient inscrites à l'ANPE

Évolution 2006-2007 des demandeurs d'emploi selon la catégorie ANPE (nombre)



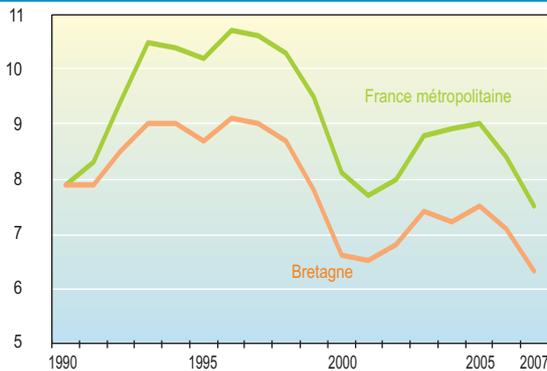
Source : ANPE - Dares

Répartition des offres d'emploi enregistrées en 2007 selon le type de contrat



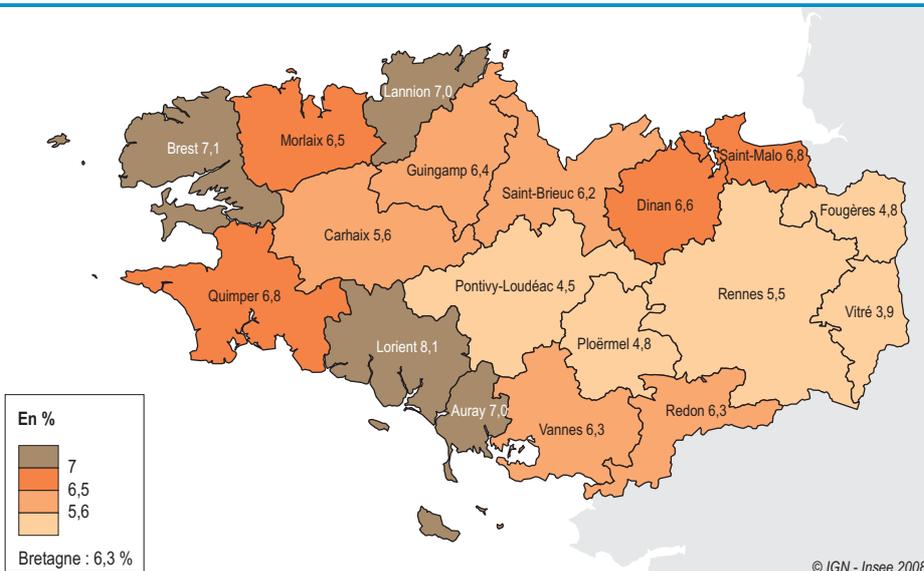
Source : ANPE - Dares

Évolution du taux de chômage au 4^e trimestre (%)



Source : Insee

Taux de chômage par zone d'emploi au 4^e trimestre 2007 (moyenne trimestrielle)



Source : Insee

depuis plus d'un an. Les CAE et les CAV sont essentiellement des contrats à temps partiel, très utilisés par les associations et les établissements publics sanitaires.

Amélioration bénéficiant inégalement à l'ensemble des demandeurs d'emploi

Le recul du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 de moins de 25 ans est toujours nettement marqué : - 12 % (soit 2 200 personnes en moins). La part des jeunes dans la demande d'emploi passe ainsi à 19,5 % contre 20,3 % un an plus tôt. C'est la baisse des inscriptions au cours de l'année qui explique cette évolution (- 5 % par rapport à 2006) car, a contrario, les jeunes sont moins nombreux à sortir de la catégorie 1 (- 4 % par rapport à 2006).

Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, qui représentent 13 % de la demande d'emploi de catégorie 1, bénéficient moins de l'amélioration : - 6,2 % sur un an. Au cours de l'année 2007, les seniors sont plus nombreux à s'inscrire en catégorie 1 (le nombre d'inscriptions augmente de 7,4 % par rapport à 2006). En revanche, ils sont aussi plus nombreux à sortir de cette même catégorie (+ 6,3 %).

Par ailleurs, la baisse de la demande d'emploi est toujours plus forte pour les hommes (- 9,6 % sur un an) que pour les femmes (- 6,9 %). Au mois

de décembre 2007, les femmes représentent 51,3 % de la demande d'emploi de catégorie 1, proportion qui tend à augmenter depuis 2003 (49,5 % fin décembre 2003, 50,6 % fin décembre 2006) et reste supérieure à celle du niveau national (48,4 % fin décembre 2007).

Le poids de l'activité réduite

En Bretagne, le poids des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite¹ dans le mois, parmi ceux qui sont à la recherche d'un emploi, demeure plus élevé (35 %) qu'en France métropolitaine (30 %). Les demandeurs d'emploi peuvent en effet avoir un travail occasionnel tout en restant inscrits à l'ANPE². Fin décembre 2007, les personnes qui déclarent une activité réduite au cours du mois ont travaillé en moyenne 85 heures.

Les demandeurs d'emploi en activité réduite sont majoritairement des femmes (63 %), surtout pour les activités réduites de moins de 78 heures (66 %).

Au niveau national, une étude de la Dares sur l'activité réduite confirme que les personnes qui travaillent tout en restant inscrites à l'ANPE occupent souvent des emplois plus précaires que les autres personnes en emploi (durée des contrats plus courte, davantage de CDI à temps partiel).

L'importance de l'activité réduite montre bien que la frontière entre emploi et chômage n'est pas toujours facile à établir : un demandeur d'emploi peut exercer un travail occasionnel et une personne peut être en situation de sous emploi mais non inscrite à l'ANPE.

Moins de sorties pour absence au contrôle et reprise d'emploi

Alors que les inscriptions en catégorie 1 sont stables, le nombre de sorties de cette catégorie est légèrement orienté à la baisse par rapport à 2006. Les principaux motifs de sortie de

1- (DEFM 1,2 et 3 exerçant une activité réduite de moins de 78h) + (DEFM 6,7,8) / (DEFM 1,2,3,6,7 et 8)

2- L'assurance chômage autorise le cumul de l'allocation chômage et d'un salaire sous certaines conditions de durée mensuelle d'activité et de montant de salaire.

La demande d'emploi au 31 décembre 2007 - Catégorie 1

| | Nombre (données brutes) | Variation sur un an (en %) | Part des jeunes de moins de 25 ans (en %) | Part des femmes (en %) | Part des chômeurs de longue durée (en %) |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------------|---|------------------------------|--|
| Côtes-d'Armor | 14 443 | - 9,3 | 19,3 | 51,0 | 26,4 |
| Finistère | 24 711 | - 6,8 | 19,7 | 51,6 | 25,3 |
| Ille-et-Vilaine | 23 947 | - 10,1 | 19,5 | 50,7 | 22,8 |
| Morbihan | 19 851 | - 6,8 | 19,2 | 51,9 | 23,0 |
| Bretagne | 82 952 | - 8,2 | 19,5 | 51,3 | 24,2 |
| France métropolitaine | 1 941 987 | - 9,4 | 19,6 | 48,4 | 25,9 |

Source : ANPE - Dares

l'ANPE sont les suivants : *absence au contrôle* (37 % de sorties) et *reprise d'emploi déclarée* (près de 30 % des sorties). Dans le premier cas, il s'agit de personnes qui n'ont pas actualisé leur situation en fin de mois, donc pour lesquelles le motif de sortie de l'ANPE n'est pas précisé. Comparé à 2006, les sorties pour ce motif diminuent de 2 % (1 400 sorties en moins). Les sorties pour reprise d'emploi déclarée (30 %) baissent également de 1,6 % (900 sorties de moins).

En revanche, au cours de l'année 2007, le nombre de sorties pour *arrêt de recherche déclaré*³ est orienté à la hausse : + 4,1 % (700 sorties de plus) et les sorties pour *radiation* augmentent de 6,8 % (900 sorties de plus).

Les offres d'emploi collectées par l'ANPE en 2007 : plus de CDD de moins de six mois mais aussi davantage de CDI

Au cours de l'année 2007, 160 500 offres⁴ d'emploi (tous types d'offre confondus) ont été collectées par l'ANPE, soit 9,4 % de plus qu'en 2006.

Les offres en CDD de moins de six mois augmentent de 15 % tandis que

les offres en CDD de plus de six mois diminuent de 6 %.

Les offres en CDI augmentent de 13 %, tandis que les offres d'emploi en intérim déposées à l'ANPE sont relativement stables (+ 1 %).

Quatre offres d'emploi sur dix déposées à l'ANPE sont des offres d'emploi durable (CDI et CDD de plus de 6 mois). Plus d'un quart de ces offres d'emploi durable sont des offres d'emploi à temps partiel.

Les offres d'emploi durable augmentent de plus de 10 % dans les secteurs suivants : conseils et assistance, santé-action sociale, transports, services opérationnels, hôtels et restaurants.

Le taux de chômage breton parmi les plus faibles en France

La Bretagne se positionne toujours parmi les régions qui ont le taux de chômage le plus faible après le Limousin, les Pays de la Loire et le Centre au dernier trimestre 2007. Elle affiche un taux de 6,3 % contre 7,5 % France métropolitaine au 4^e trimestre 2007. En un an, la baisse est de 0,8 point en Bretagne contre 0,9 point au niveau national.

Si l'Ille-et-Vilaine se démarque par un taux de chômage plus faible (5,5 %), le Finistère conserve le taux de chômage le plus élevé (6,9 %), suivi de près par le Morbihan (6,7 %). Les Côtes-d'Armor affichent un taux de 6,2 %.

Taux de chômage plus élevé dans les zones d'emploi bordant le littoral

Les zones d'emploi affichant les taux de chômage les plus élevés sont des zones côtières. En revanche, on trouve les taux les plus faibles dans des zones qui se trouvent au centre et à l'est de la région.

Sur un an, ce sont les zones d'emploi de Fougères, Lannion, Auray, Saint-Malo et Guingamp qui enregistrent le plus fort recul du taux de chômage (baisses supérieures ou égales à 1 point). En revanche, le repli du taux de chômage est plus modeste dans les zones d'emploi de Ploërmel et Saint-Brieuc (respectivement - 0,4 et - 0,5 point).

■ Florence Le Bris

Direction régionale du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

3- Maladie, retraite, dispense de recherche d'emploi,...

4- Les offres d'emploi de l'ANPE ne représentent qu'une partie des offres du marché de l'emploi.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active totale (actifs occupés + chômeurs).

Avertissement

Ces taux résultent d'une nouvelle méthode de calcul.

Le terme taux de chômage au sens du BIT est remplacé par le terme taux de chômage localisé pour les taux régionaux, départementaux et par zone d'emploi. Il s'agit par ailleurs de taux en moyenne sur le trimestre, et non en fin de trimestre comme auparavant.

Les séries localisées du chômage sont estimées en répartissant géographiquement les données nationales au sens du BIT issues de l'enquête emploi :

- au prorata du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) des catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite pour estimer le nombre de chômeurs ;
- au prorata des estimations d'emploi au lieu de travail et des déclarations URSSAF pour estimer la population active occupée.

Pour comprendre ces résultats

| Type de contrat recherché | Demandeurs réputés immédiatement disponibles = demandeurs n'ayant exercé aucune activité + demandeurs ayant exercé une activité réduite d'au plus 78 heures dans le mois | Demandeurs réputés non immédiatement disponibles = demandeurs ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois |
|---------------------------|--|---|
| CDI, temps plein | Catégorie 1 | Catégorie 6 |
| CDI, temps partiel | Catégorie 2 | Catégorie 7 |
| CDD, intérim | Catégorie 3 | Catégorie 8 |

Définition des différentes catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en fin de mois sont classés par catégorie selon la nature de l'emploi qu'ils recherchent et leur disponibilité. Ces catégories déterminent leurs droits et leurs obligations. Elles sont définies par arrêté ministériel. Depuis l'arrêté du 5 mai 1995, les demandeurs d'emploi se répartissent en huit catégories.

Les demandeurs d'emploi tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi sont classés dans ces catégories en fonction de leur disponibilité et du type d'emploi qu'ils recherchent (tableau).

En 1994, le seuil de 78 heures correspondait à un emploi à mi-temps sur la base de 39 heures de travail. Les personnes qui ont travaillé moins de 78 heures dans le mois sont classées en catégories 1, 2 et 3 et sont considérées comme disponibles pour prendre un emploi, celles qui ont travaillé plus de 78 heures dans le mois sont classées en catégories 6, 7 et 8.

La catégorie 1 sert au suivi conjoncturel

En général, l'évolution conjoncturelle du chômage se mesure au travers de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de cette catégorie. Sauf indication contraire, les statistiques de ce document reposent sur l'analyse des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (données brutes).

Aux catégories précédentes, s'ajoutent deux autres catégories de demandeurs d'emploi qui ne sont pas immédiatement disponibles et qui ne sont pas tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi :

- la catégorie 4 regroupe les personnes sans emploi, mais non disponibles (par exemple les personnes en action de formation ou en arrêt maladie). Les personnes bénéficiaires d'une Convention de Reclassement Personnalisé (CRP¹) sont notamment inscrites dans cette catégorie ;

- la catégorie 5 regroupe des personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi. De nombreuses personnes bénéficiant de contrats aidés (de type CAE, ClE, contrat d'avenir) font notamment partie de cette catégorie. Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises sont également inscrits en catégorie 5.

Des données d'origine administrative

La statistique des demandeurs d'emploi est d'origine administrative. Cette mesure du chômage est liée à l'activité de l'ANPE. Elle dépend de la législation sociale, de la réglementation en matière de gestion administrative des demandeurs d'emploi, du comportement des chômeurs vis-à-vis de l'ANPE et de la façon dont celle-ci exerce ses missions.

Ainsi, les récentes mesures mises en place dans le cadre de la modernisation du service public de l'emploi sont susceptibles d'avoir affecté la statistique des demandeurs d'emploi :

- convention de reclassement personnalisé à partir de juin 2005 ;
- modification du calendrier de relance des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur situation à la fin du mois à partir de juin 2005 ;
- meilleur classement en catégorie 5 des bénéficiaires de contrats aidés et des chômeurs créateurs d'entreprise à compter de juin 2005 ;
- mise en place du suivi mensuel personnalisé à compter de janvier 2006.

1- La Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) permet aux salariés licenciés pour motif économique de bénéficier d'un ensemble de mesures parmi lesquelles un stage professionnel d'une durée de huit mois maximum.